

Le budget participatif à Paris



Innovation
5% du budget d'investissement de la ville



Durée
1 an



Coût
100Ma €



Nb de participants
231 822 votants



Échelle de participation
Codécision



ETP
6 ETP

Contexte

Depuis 2014, les Parisiens ont la possibilité d'imaginer et de voter des projets avec la mise en place d'un budget participatif et de contribuer concrètement à la fabrique de la ville. L'année 2019 a permis à plus de 200 000 participants de prendre part au vote, numérique et physique, soit 10% de plus que l'année dernière.

Objectifs

- Dépasser les TLMs ("Toujours Les Mêmes")
- Toucher les populations éloignées des institutions
- Articuler le numérique avec le physique
- Reconnaître l'expertise d'usage des habitants
- Changer le rapport de la collectivité avec les citoyens
- Inclure les citoyens dans la prise de décision
- Moderniser l'administration et le service public

Collectivité

2 190 327 habitants

Place de l'hôtel de ville
75 196 Paris

Contact

Stéphane Moch
Chargé de participation
citoyenne
stephane.moch@paris.fr



Fiche réalisée en partenariat avec :

Démarche

◀ Une réappropriation citoyenne de la ville

En 2014, Anne Hidalgo défendait le budget participatif pour qu'il contribue à répondre "au discrédit du politique en permettant aux citoyens de se réapproprier les questions de la cité". Si des instances de participation citoyenne étaient déjà présentes (conseils de quartier, conseils citoyens, etc.), l'équipe municipale souhaitait dépasser les "TLM" (Toujours les mêmes) présents au sein de ces cercles traditionnels. La maire de Paris, et son adjointe Pauline Véron, ont créé **un budget participatif de 100Ma€ qui se décline dans chaque arrondissement incluant un budget réservé de 30Ma€ aux quartiers populaires et 10Ma€ aux écoliers et collégiens**. Le développement de l'engagement citoyen est aujourd'hui devenu un enjeu majeur de la démocratie, résilience et de "vivre-ensemble" dans la ville.

▶ Des projets directement imaginés et votés par les parisiens

Le budget participatif permet la réalisation de projets directement imaginés et votés par les parisiens, dans les domaines de leur choix et relevant des compétences municipales. Tout au long de la démarche annuelle, la collectivité **développe des outils consultatifs** (reportages vidéo et écrits, balades urbaines, etc.) et **appui à l'émergence des projets** (guide méthodologique, communauté d'ambassadeurs sur les réseaux sociaux, etc.). Dès janvier, les Parisiens déposent leurs propositions sur une plateforme en ligne et plus de 150 réunions publiques et ateliers d'émergence de projets sont organisées.

En mars, **un travail de regroupement des propositions (par lieux ou thèmes similaires) par la collectivité permet de créer un engagement collectif : des ateliers de co-construction permettent de réunir et d'associer les habitants entre eux** pour fusionner leurs projets s'ils le souhaitent. Après étude de la recevabilité et faisabilité des propositions, les projets sont mis au vote en septembre et tous les parisiens (sans considération d'âge, de nationalité et ou de situation juridique) peuvent y participer.

Les porteurs de projets peuvent faire campagne grâce à un kit de communication (affiches, réunions publiques, rencontres avec les habitants dans les espaces publics, etc.) et accéder à des formations. Plus de 200 points de votes sont disposés dans toute la ville et le vote en ligne est possible sur une plateforme dédiée.

Résultats

Invités à se prononcer sur l'affectation de **5% du budget d'investissement de la ville**, le budget participatif représente 100 millions d'euros par an. Sur 2019, **231 822 votants au total** ont pris part au budget participatif, soit 10% de plus que l'année précédente. Un record national, avec **2084 projets déposés, 196 projets lauréats** dont **67 projets labellisés « quartiers populaires »**.

Par la mise en œuvre de gros projets et de budgets importants, que ce soit pour l'environnement, le social ou la mobilité, les directions ont ouvert le droit des citoyens à intervenir dans l'espace public et au sein des équipements de la Ville. On retiendra notamment le projet pour soutenir l'ambition zéro déchets et agir pour la propriété, voté par plus de 43 202 personnes pour un montant de 1 100 000 millions d'euros. Si le succès de la démarche participative réside dans l'articulation du physique et du numérique, la rencontre réelle reste le premier levier d'une participation citoyenne effective.

Le dispositif est devenu, en quelques années, une **véritable offre de service public, intégrée et interagissant avec l'ensemble des projets pilotés par la collectivité, contribuant, par les enseignements qu'il permet de tirer, à la modernisation de l'administration**.

Astuces

- "Le succès de ces démarches réside dans l'articulation du physique et du numérique. À chaque étape, nous proposons à la fois des outils numériques (dépôt de projet, co-construction ou vote en ligne) et des outils physiques : réunions publiques, ateliers de co-construction, accompagnement associatif (via un appel à projet), points de vote physique. La rencontre réelle reste le premier levier d'une participation citoyenne effective" (Ari Brodach, Responsable de la mission budget participatif, Service de la participation citoyenne).

Les satisfactions

Assurer la participation, l'adhésion et la transparence : la proposition et la vote sont ouverts à tous les parisiens sans considération d'âge, de nationalité ou de situation juridique (sans-papiers, etc.).

Un changement du rapport aux citoyens : les directions ouvrent le droit aux citoyens d'intervenir sur l'espace public.

Les obstacles

Une implication citoyenne dans la mise en œuvre des projets votés encore trop limitée.

Les projets lauréats sont souvent très transversaux : leur mise en œuvre appelle des coopérations entre les directions, qu'il s'agit de soutenir par la mise en œuvre d'un système d'information dédié et l'appui à l'évolution des pratiques parfois cloisonnées de conduite de projets.